

SABOT DE VÉBUS

Cypripedium calceolus

Principaux habitats (dont communautaires)

Hêtraies calcicoles à céphalanthères (9150)

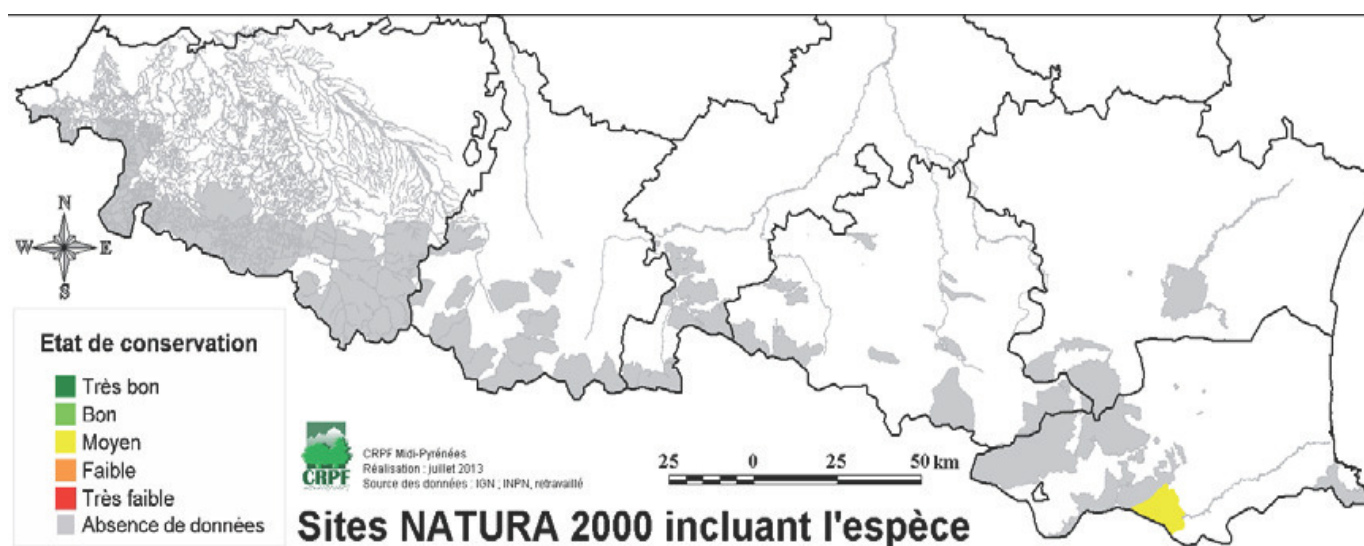
Forêts subalpines à pin à crochets (9430)

Exemple d'opérations en cours

La population de Sabot de Venus la plus importante actuellement connue dans les Pyrénées Orientales se trouve essentiellement en forêt privée. Elle fait l'objet de suivi depuis plusieurs années par des agents de la Réserve Naturelle de Prats-de-Mollo.

Répartition

Le sabot de Vénus est présent surtout dans l'est de la France. Dans les Pyrénées, sur le versant français, les seules stations connues actuellement se trouvent dans les Pyrénées-Orientales. Les stations historiques des Pyrénées françaises centrales et occidentales n'ont pas été revues depuis plusieurs décennies.



DESCRIPTION

Le sabot de Vénus, orchidée au caractère montagnard, se rencontre aussi en plaine, en conditions d'humidité suffisante, souvent dans des stations au microclimat froid.

On la trouve dans des pelouses abandonnées partiellement embroussaillées, des lisières ou des forêts claires ; son optimum écologique correspond aux pré-bois, avec 20 à 40 % de couvert ligneux. Elle est généralement neutrocalcicole, se développant sur des sols frais et aérés.

C'est une plante vivace dont le rhizome favorise la multiplication végétative au fur et à mesure de son développement. La floraison plus ou moins abondante en fonction du degré de fermeture du couvert peut nécessiter entre 6 à 15 ans après la germination.



CRPF - EL

Recommandations de gestion

Veiller à une bonne information et à une délimitation sur le terrain des stations connues à sabot de Vénus afin de ne pas les détruire par passage d'engins, création de desserte ou encore dépôt de matériaux ou de bois.



Favoriser les peuplements clairs et ouverts en maintenant une gestion sylvicole et notamment des éclaircies régulières.



Favoriser la conservation des clairières, des lisières et des ourlets préforestiers.



Favoriser l'élimination des ligneux (pins à crochets, notamment) colonisant les stations à sabots de Vénus.



Eviter les zones d'agrainage à proximité des zones où l'espèce est implantée afin d'éviter sa destruction par les animaux consommateurs de bulbes (notamment les sangliers).

0

Sous les peuplements fermés où l'espèce subsiste tant bien que mal, favoriser la création de clairières d'une superficie minimale 300 m² et maximale de 1500 m² afin de relancer une dynamique de germination et floraison.

